

## Centre d'Accueil Temporaire



Avenue des Baumettes 120  
CH - 1020 Renens  
tél. +41 21 637 55 55  
fax +41 21 637 55 66

CCP 10-1815-2  
[www.baumettes.ch](http://www.baumettes.ch)



# SOMMAIRE

Pour qui ?  
Nos prestations  
Objectifs  
Inscription  
Suivi  
Arrêt du CAT  
Responsabilités  
Autres services

Annexe : tarifs

## Pour qui ?

- Une place en CAT est attribuée prioritairement à une **personne en âge AVS**.
- Le bénéficiaire devra être en situation **d'autonomie partielle dans les déplacements** et avoir les **capacités suffisantes** pour pouvoir profiter de l'offre en animation quotidienne.
- En raison de son architecture ouverte et de sa philosophie participative, l'établissement n'est **pas adapté** à accueillir des personnes présentant des troubles du comportement liés à des **pathologies psychiatriques majeures**.
- Une place en CAT est attribuée prioritairement à une personne habitant sur l'une des cinq communes de l'Ouest lausannois ayant financé la construction de l'établissement, à savoir **Renens, Crissier, Bussigny, Ecublens et Chavannes**.



## Nos prestations

Le CAT est un accueil de jour intégré à la vie et aux locaux de la Fondation, ouvert du **lundi au vendredi**, de **9h30 à 16h15**, selon les places disponibles. Les prestations sont variées et comprennent :

- Pour les habitants des 5 communes de l'Ouest lausannois citées dans le précédent chapitre, possibilité de bénéficier du transport aller-retour avec le bus de la Fondation en fonction des places disponibles.
- Une animation socioculturelle diversifiée collective et individuelle en fonction des envies et projets de chacun telle que :
  - Activités sensorielles
  - Activités ludiques, culturelles et de découverte
  - Activités bien-être
  - Activités culinaires
  - Activités en mouvement (balade, gymnastique, etc.)
  - Activités intergénérationnelles (avec les enfants de la garderie de la Fondation)
  - Sorties (occasionnellement)
- Un moment d'accueil collectif autour d'un thé/café lors de l'arrivée du matin, le repas de midi (menu unique) ainsi qu'une boisson l'après-midi.

Afin de valoriser et maintenir les ressources des bénéficiaires, ces derniers sont invités à participer de manière active à la vie quotidienne du CAT **en fonction de leurs capacités préservées**. Par exemple, ils sont ainsi encouragés à se servir eux-mêmes les boissons mises à disposition durant le courant de la journée et à assurer la

mise en place de la table pour le dîner ainsi que le service du repas.

- La possibilité de se reposer après le dîner au moyen de « chaises relax ».
- Des prestations de soins apportées dans un cadre précis et **limitées aux possibilités de notre accompagnement**.  
Les soins éventuellement dispensés sont facturés directement à l'assurance-maladie du bénéficiaire, le terme « soins » étant utilisé au sens large et ne comprenant pas uniquement les soins infirmiers ou avec une prise en charge physique. En effet, le temps et l'aide apportés aux bénéficiaires présentant des troubles cognitifs plus ou moins légers peuvent également être soumis à facturation si cet accompagnement est régulier.
- Un cadre agréable (cafétéria avec espace réservé, pergola, jardin, galerie d'art) favorisant l'autonomie de chacun.
- Livres, matériel de couture/tricot, jeux et brochures liées au maintien à domicile ainsi qu'aux loisirs proposés par des prestataires externes à libre disposition.



## Objectifs

Le CAT est un complément au système de services d'aide et de maintien à domicile. Les objectifs sont individualisés et fixés avec chaque bénéficiaire. Les buts principaux de cet accueil de jour sont :

- Maintenir et créer des relations sociales.
- Co-construire un projet d'accompagnement.
- Soutenir les proches aidants dans leur accompagnement.
- Rompre la solitude, éviter l'isolement.
- Soutenir le « potentiel santé » psychophysique avec des activités socioculturelles variées.
- Favoriser les échanges interpersonnels.
- Soutenir l'autonomie de chacun en valorisant les choix individuels.
- Prolonger la vie à domicile des personnes âgées, selon leur désir.
- Prendre contact avec la vie en EMS permettant d'appivoiser l'idée d'entrer potentiellement en établissement médico-social un jour.



## Inscription

L'inscription est **volontaire**. Pour bénéficier d'une place en CAT, la personne intéressée motive sa demande en formulant ses objectifs avec la **collaboration de son CMS de référence**. Les démarches ou demandes provenant d'une autre source ne peuvent pas être prises en considération. Dans tous les cas, une **visite préalable** de la Fondation les Baumettes est obligatoire. Cette visite réunit la personne qui désire entrer en CAT, un représentant du CMS ou un tiers et une personne de référence du CAT. La demande est acceptée si les critères sont vérifiés lors de la visite et si la **période d'essai** révèle que les prestations du CAT sont en mesure de satisfaire les objectifs et les besoins de la personne intéressée.

## Suivi

Les quatre premières journées d'accueil représentent la période d'essai nécessaire pour vérifier si les prestations du CAT sont en mesure de satisfaire les objectifs et besoins du bénéficiaire. Suite à cette période, une évaluation a lieu avec le bénéficiaire et un collaborateur du CAT pour déterminer la continuité ou l'interruption de l'accueil.

Périodiquement, les objectifs et l'état de santé du bénéficiaire sont évalués en collaboration avec le CMS de référence.



## Arrêt du CAT

La Fondation les Baumettes se réserve le droit de mettre un terme à l'accueil ou de rediriger un bénéficiaire vers une autre structure :

- Si le temps d'essai révèle que l'accueil ne satisfait pas les attentes du bénéficiaire ou que les possibilités d'accompagnement de la structure ne conviennent pas.
- Si la santé du bénéficiaire CAT se péjore et que l'évaluation révèle l'impossibilité, dès lors, d'assurer la sécurité de ce dernier.
- Si la conduite du bénéficiaire est incompatible avec la vie en collectivité.
- Si le bénéficiaire ne vient pas de manière régulière en CAT.

La personne concernée par cet arrêt et le CMS de référence reçoivent une confirmation écrite de cette décision.

## Responsabilités

Toutes démarches ou demandes orales et écrites concernant le bénéficiaire CAT incombent à la personne de référence du CMS.



## Autres services

Sur rendez-vous préalable exclusivement et moyennant finances supplémentaires :

- Salon de coiffure



- **Physiothérapie** : selon ordonnance médicale et disponibilité du physiothérapeute.

Concernant ces deux services:

- La priorité est donnée aux personnes en long et en court-séjour.



ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL DE RENENS ET ENVIRONS

Av. des Baumettes 120

1020 Renens

Tél. +41 21 637 55 55

Fax +41 21 637 55 66

CCP 10-1815-2

[www.baumettes.ch](http://www.baumettes.ch)

Pour toutes informations complémentaires

Coordinateur du CAT

Tél. +41 21 637 55 61

Brochure éditée le 6 avril 2018  
Date de modification le 20 mars 2019  
Photographies de Mercedes Riedy et  
du secteur socioculturel